



Sous la présidence de M. Pierre CHASSANG, Vice-Président en charge de la mobilité, et de M. Gérard DELPY, Vice-Président de Saint-Flour Communauté, représentant Mme Céline CHARRIAUD, la commission intercommunale Mobilité et transport scolaire s'est déroulée en salle des Conférences du Village d'entreprises, le mardi 15 juin 2021. Les membres titulaires de la commission Mobilité et transport scolaire étaient conviés à cette réunion.

Conformément à la convocation adressée le 2 juin 2021, l'ordre du jour concernait :

- Elaboration du projet de territoire : avis de la commission sur les fiches projets :
 - ✓ de maîtrise d'ouvrage communautaire,
 - ✓ de maîtrise d'ouvrage communale.
- Questions diverses.

Mme Elodie GRAS est désignée secrétaire de séance.

Les membres de la Commission valident le principe pour les prochaines convocations qu'elles soient adressées de manière non nominative, à savoir « aux membres de la Commission ». L'envoi demeurera le même, par mail et à chacun des membres titulaires.

Les membres présents sont mentionnés dans la feuille de présence ci-annexée (ANNEXE 1).

Le support de présentation est annexé au présent compte-rendu (ANNEXE 2).

Elaboration du projet de territoire

Les précisions suivantes sont soulevées et/ou apportées :

- Schéma directeur de Mobilité : cette fiche comporte 3 volets précisés comme suit.

✓ Le 1^{er} consiste à l'adoption d'une stratégie : si techniquement l'étude est finalisée, elle doit faire l'objet d'une appropriation par les élus concernés qui pourront l'amender, l'enrichir voire la réorienter. Au terme de ce travail, des priorités pourraient être définies. Enfin, le schéma devrait faire l'objet d'une délibération du conseil communautaire.

✓ Le 2^{ème} consiste à une structuration en interne : Si la volonté est de faire de la mobilité un enjeu majeur, notamment d'attractivité pour le territoire, il est nécessaire que les services puissent s'organiser, avec un chargé de mission dédié, pour mener les projets définis par les élus. Il serait aussi l'interlocuteur privilégié de démarches supra-territoriales (PNR...).

✓ Le 3^{ème} consiste à la création et au fonctionnement d'outils : une plateforme numérique permettrait d'informer sur l'offre de services, notamment mobilité et comprendrait aussi la possibilité de réserver ses modes de déplacement (TAD, covoiturage..). Le chiffrage prévisionnel proposé comprend la création de l'outil et son fonctionnement.

- Mobilités touristiques :

✓ L'étude, sur sa partie mobilité est sous-tendue par 2 enjeux : clarifier l'offre de mobilité et proposer des solutions alternatives à la voiture individuelle. Cela correspond à une forte attente des touristes, solutions qui pourront bien entendu être utilisées par les habitants ;

✓ L'offre est réfléchie à l'année, l'étude s'articulant autour du thème « Montagne 4 saisons » ;

✓ L'état d'avancement de l'étude : une présentation en Commission intercommunale tourisme et thermalisme a porté sur le diagnostic et les orientations pressenties et un arbitrage est à intervenir sur les orientations souhaitées par les élus.

✓ Le chiffrage correspond en ce sens à une enveloppe prévisionnelle globale qui sera affinée à l'issue de l'arbitrage donné.

- Aires d'accueil et de services pour camping-cars :

- ✓ Le schéma portera réflexion à la fois sur les aires existantes et sur une offre complémentaire ;
- ✓ La réalisation du schéma sera fondée sur les notions de besoins, de maillage territorial et d'intérêt communautaire. Les maîtrises d'ouvrage seront ainsi déterminées dans le cadre de ce schéma, avec des aires qui pourraient être reconnues d'intérêt communautaire ou non et selon, sous maîtrise d'ouvrage intercommunale ou non.

- Schéma de liaisons douces :

- ✓ Les liaisons douces est un terme générique qui englobe différents type de voies sécurisées, selon l'emplacement, le type d'utilisateurs, la nature des aménagements, à savoir :
 - La piste cyclable : cheminement exclusivement dédié aux 2 ou 3 roues, et indépendant de la route ;
 - La bande cyclable : dédiée aux cyclistes et matérialisée sur la chaussée. Elle peut parfois être à contre-sens ;
 - La voie verte : accueillant piétons et cyclistes, ce cheminement est séparé de la voirie ;
 - La voirie partagée : dans cet espace à vitesse réduite (20 ou 30km/h), les piétons cohabitent avec les vélos et les voitures, mais restent prioritaires ;
 - L'aire piétonne définit une zone exclusivement réservée aux piétons.
- ✓ Le schéma cyclable flèche des axes qui correspondent principalement à des liaisons entre Saint-Flour et les sites d'équipements sportifs communautaires.

- Aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique :

- ✓ Cette fiche action est à titre informatif, elle n'appelle pas de financement au titre du CRTE, puisqu'elle émergeait à l'ancienne contractualisation avec l'Etat, le Contrat de Transition Ecologique (CTE).
- ✓ L'aide à l'acquisition par Saint-Flour Communauté est soumise à conditions de ressources et réservée aux habitants de l'intercommunalité, pour un achat auprès de vendeurs du territoire. Elle est aussi valable pour les vélos d'occasion.

- Aires de covoiturage multimodales :

- ✓ Cette démarche fait partie intégrante du schéma de mobilité dont l'adoption est à intervenir. Elle mettra en réflexion, à l'instar du schéma des aires de services pour camping-cars, les notions de besoins, maillage territorial et d'intérêt communautaire.

- Fiches projets communautaires :

Après examen de l'ensemble des fiches sous maîtrise d'ouvrage communautaire, les membres de la Commission portent un avis favorable pour chacune d'entre elles.

- Projets communaux :

- ✓ Il s'agit, pour la présentation de ces fiches communales d'un porté à connaissance aux membres de la Commission.

- Journée technique d'information « mobilité durable » :

- ✓ Cette fiche action à maîtrise d'ouvrage du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne est aussi à titre informatif, elle n'appelle pas de financement au titre du CRTE, puisqu'elle émergeait à l'ancienne contractualisation avec l'Etat, le Contrat de transition Ecologique (CTE).

SYNTHESE : Pierre CHASSANG souligne les délais contraints pour l'élaboration de ce projet de territoire et toute l'implication des uns et des autres en faveur d'un travail collectif qui permet de donner la ligne de conduite du territoire. Delphine DELORT relève en effet l'intérêt de cette démarche en termes de connaissance partagée des projets de l'ensemble du territoire et sur laquelle les élus vont pouvoir s'appuyer pour définir l'intérêt communautaire.

Questions diverses

Il est proposé aux membres de la Commission un retour d'informations dans la continuité de la précédente Commission, en particulier sur les points suivants :

- la compétence mobilité : les élus communautaires ont décidé, lors du conseil du 10 mars 2021, de ne pas prendre la compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) locale. Ainsi, la Région Auvergne-Rhône-Alpes est compétente en matière de mobilité sur notre territoire. Si des communes ont des projets « mobilité », il leur appartient de se rapprocher de la Région.

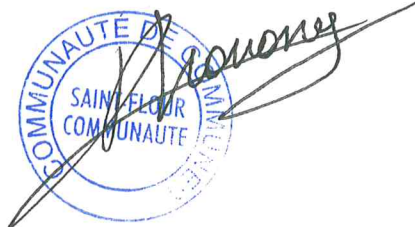
Par ailleurs, une convention de coopération en matière de mobilité a été conclue entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Saint-Flour Communauté. Celle-ci pourrait être jointe au compte-rendu. Les membres de la Commission retiennent cette proposition (cf. annexe 3).

- le principe de gratuité du service de transport scolaire : l'arbitrage de ce point était soumis à la capacité budgétaire à honorer ce remboursement, opéré pour les élèves de maternelles et de primaires de Saint-Flour Communauté. Aussi, il sera proposé à adoption lors d'un prochain conseil communautaire la reconduction de cette gratuité, pour l'année scolaire 2021/2022.

A Saint-Flour, le 23 juin 2021,

Le Vice-Président

Pierre CHASSANG



Liste des annexes :

Annexe 1 : Feuille de présence

Annexe 2 : Document de présentation diffusé lors de la commission

Annexe 3 : Convention de coopération en matière de mobilité conclue entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et Saint-Flour Communauté.

